

Règlement particulier
Espace Toulouse Lautrec
Salle C et Salle du Parvis

7 rue Toulouse Lautrec
37000 Tours

Bus : ligne 10 ou 2 arrêt : Verdun

Tramway : arrêt Verdun



CARACTÉRISTIQUES

Salle C	
Capacité	50 personnes
Superficie	89 m ²
Salle du Parvis	
Capacité	50 personnes
Superficie	96 m ²
Catégorie	ERP

MATÉRIEL DISPONIBLE SUR PLACE

Salle C	
54	chaises fixes
	chaises pliantes
20	tables
	vidéo projecteur
	Pas d'accès Wifi
Salle du Parvis	
54	chaises fixes
	chaises pliantes
13	tables
	vidéo projecteur
	Pas d'accès Wifi

Règlement

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement précise les prescriptions figurant dans le règlement général à l'égard des salles C et dite « du Parvis » situées dans l'Espace Toulouse Lautrec.

ARTICLE 2 : UTILISATEURS

La salle C est exclusivement mise à disposition d'associations.

La salle du Parvis est mise à disposition de personnes physiques ou morales.

ARTICLE 3 : UTILISATION DE LA SALLE

3.1 DESTINATION D'USAGE

La salle C est destinée à l'accueil d'activités associatives.

La salle du Parvis est destinée à l'accueil de réunions ou d'activités associatives.

3.2 ACCÈS – HORAIRES

La salle C, située au 1^{er} étage sans ascenseur, n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

La salle du Parvis, située au rez-de-chaussée, est accessible aux personnes à mobilité réduite.

La clé et le badge sont à recueillir auprès de l'équipe du Centre de vie du Sanitas.

L'utilisation est possible du lundi au dimanche de 8h30 à 23h30.

La tarification est effectuée sur la base de l'heure d'utilisation pour les associations, de la demi-journée pour les autres utilisateurs

3.3 – UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

✓ Aménagement des locaux

L'aménagement est à la charge de l'organisateur.

L'organisateur doit contacter le Centre de vie du sanitas dès qu'il a reçu confirmation de l'option de réservation.

Cet entretien préalable lui permettra d'adapter les installations aux divers impératifs relatifs à la sécurité (branchements de matériels électriques ou de sonorisation, manipulation de matériels).

Les dispositions retenues seront reportées sur la fiche technique.

Les agents municipaux peuvent refuser un aménagement qui ne serait pas conforme aux règles de sécurité.

✓ Matériel

L'organisateur devra se conformer aux modalités convenues avec le responsable de la préparation des salles pour la manipulation du matériel municipal (amenée, mise en place, repliement).

L'installation de matériel extérieur à la salle devra faire l'objet d'une autorisation de la part de la Ville.

Il est interdit d'utiliser des bougies dans la salle.

✓ Téléphone

L'organisateur désirant utiliser le téléphone du réseau extérieur devra faire la demande de la ligne auprès de l'opérateur de télécommunication de son choix.

Les frais d'abonnement temporaire et de communications téléphoniques lui seront directement facturés par l'opérateur.

3.4 – PROPRETÉ

✓ Il est interdit de jeter des déchets alimentaires dans les toilettes. Le respect de cette règle fera l'objet d'une vérification systématique lors de l'état des lieux de sortie.

✓ L'organisateur devra prévoir le temps de nettoyage des locaux sur la période de réservation des locaux.

✓ Les décorations et leurs traces doivent être enlevées au terme de la location.

✓ Le matériel de ménage est mis à disposition par la Ville. Cependant, les produits d'entretien sont à la charge de l'organisateur, étant précisé que seul l'usage de détergents neutres est autorisé.

✓ Les ordures ménagères devront être déposées dans les containers extérieurs prévus à cet effet (les sacs poubelles 30l sont conseillés pour les containers enterrés), dans le respect du tri sélectif.

✓ Le verre usagé doit être jeté dans le container dédié, situé à l'extérieur du bâtiment. Ce container ne doit être utilisé qu'en fin de journée afin de ne pas gêner la tranquillité des habitants des immeubles voisins

CONTACTS EN MAIRIE	
Renseignements généraux, location	Centre de vie du Sanitas ☎ 02.47.31.39.00 ✉ centredeviedusanas@ville-tours.fr
Aménagement, branchements	Centre de Vie du Sanitas ☎ 02.47.31.39.00 ✉ centredeviedusanas@ville-tours.fr
Sécurité	Centre de vie du Sanitas ☎ 02.47.31.39.00 ✉ centredeviedusanas@ville-tours.fr
Numéros utiles	Police municipale ☎ 02.47.70.88.88 Pompiers ☎ 18 SAMU ☎ 15